

## 45 VICT. CHAP. 29.

Acte pour permettre aux commissaires et aux syndics d'écoles dans cette province, à faire remise dans certains cas, des taxes d'écoles et pour d'autres fins.

Sanctionné le 27 mai 1882.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La section 34 du chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada est amendée, en remplaçant les mots : "et habitants tenant feu et lieu," qui se trouvent au commencement de la troisième ligne, par les mots suivants : payant cotisation ou rétributions mensuelles."

2. La section 41 du même acte est remplacée par la suivante :

"41. Pour toutes les fins de la section précédente, la procédure qui devra être faite sera la même que celle se rapportant à la contestation des élections municipales, et les mêmes délais de procédure s'y appliqueront."

3. La section du même acte est amendée, en y ajoutant ce qui suit :

"Le secrétaire-trésorier pourra, de temps à autre, nommer sous son seing, un assistant-secrétaire-trésorier qui pourra remplir tous les devoirs de la charge du secrétaire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités que le secrétaire-trésorier lui-même, sauf en ce qui concerne le cautionnement.

Au cas de vacance dans la charge du secrétaire-trésorier, l'assistant-secrétaire-trésorier devra continuer à exercer les droits de cette charge, jusqu'à ce que la vacance soit remplie.

L'assistant-secrétaire-trésorier entrera en fonction aussitôt après avoir reçu avis par écrit de sa nomination, et il pourra être destitué ou remplacé à volonté par le secrétaire-trésorier.

Dans l'exercice de ses fonctions, il agira sous la responsabilité du secrétaire-trésorier qui l'a nommé, et sous celle des cautions de cet officier."

4. La section 77 du même acte est amendée en y ajoutant ce qui suit :

"77a. Les commissaires ou syndics d'écoles de toute municipalité pourront, par résolution passée par les dits commissaires ou syndics, par un vote des deux tiers, autoriser leur président, et à son refus, tout autre commissaire d'école, d'entrer en arrangement avec toute personne, société ou compagnie incorporée, pour l'exploitation de toute entreprise manufacturière ou industrielle quelconque, dans les limites de cette municipalité, et commuer, moyennant le paiement annuel d'une certaine somme de deniers déterminée pour un nombre d'années ne devant, en aucun cas, excéder dix ans, toutes les cotisations et contributions scolaires imposables sur les bâtisses, les terrains et les propriétés occupés par cette personne, société ou compagnie, pour les fins de cette entreprise; pourvu que tel arrangement ou telle commutation à être ainsi faite, soit ensuite confirmée et ratifiée par les dits syndics ou commissaires comme susdit."

### Diplômes octroyés par l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

ANNÉE SCOLAIRE 1881-82.

ECOLE ACADÉMIQUE : MM. Arthur Daigneault et Ernest Bourgeau.

ECOLE MODÈLE, 1<sup>re</sup> CLASSE : MM. Omer A. A. Robert, Pierre Aggée Lapointe, Théophile Allaire, Hormidas Bergeron, Alphonse Béchard, Jean Lavigne.

ECOLE MODÈLE, 2<sup>me</sup> CLASSE : MM. Joseph Brabant, Amédée Lafond, Edmond Pagé, Philias Garant, Narcisse Perrault, Napoléon Lavoie, Modeste Tremblay, Pierre Bourgeau, Charles Carle, Joseph Lamarche.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE : MM. Louis Dorais, Louis Philippe Bérard, Damase Angus Caza, Alexandre Brisebois, Odias Fortin, Félix Serre.

H. A. VERREAU, PTRE,

Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

### DISTRIBUTION DE PRIX

AU

Pensionnet de la Congrégation de Notre-Dame,  
Villa-Maria, 22 Juin 1882.

Les demoiselles suivantes ont reçu la Croix d'Honneur :

Melles Blodgett, de Belfast; Campbell, d'Ontario; Lanctôt, de Montréal; Waters, de Montréal; Dowling, de New-York; Donnelly, de New-York; Dorion, de Montréal; Flammeny, de Portland; A. Blodgett, de Belfast; Cahill, de Canojoharie; Riley, de Troy; Gordon, de New-York; Young, de Montréal.

Médailles d'or présentées par la très révérende Mère Supérieure Générale pour Instruction religieuse, à Melle Waters; Mathématiques, à Melle Donnelly; Locution, Melle Trudel; Excellence de conduite, à Melle Fleming; Savoir faire à Melles Cook et Cahill.

Médaille d'or pour conversation française, présentée par Mme la comtesse de Beaujeu, à Melle Riley.

Un microscope pour Histoire Naturelle, présentée par Ed. Murphy, éc., Montréal, à Melle Dowling.

Médaille d'or pour économie domestique, offerte par Mme Ed. Murphy, à Melle Dorion.

Prix d'art culinaire, offert par le rév. P. Dowd, S. S. décerné à Melle Blodgett.